

Fédération de Russie, États-Unis, Uruguay) représentant 90 p. 100 des forêts boréales et tempérées du monde à l'extérieur de l'Europe et certaines forêts tropicales. Les 12 pays ont élaboré un cadre de critères et indicateurs entérinés internationalement pour la conservation et l'aménagement durable des forêts tempérées et boréales. Ce cadre comprend sept critères et 67 indicateurs (voir le tableau ci-dessous).

Les critères du processus de Montréal	n <sup>bre</sup> d'indicateurs
1. Maintien de la diversité biologique	9
2. Préservation de la capacité de production des écosystèmes forestiers	5
3. Maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers	3
4. Conservation et maintien des ressources pédologiques et hydriques	8
5. Maintien de la contribution des forêts aux cycles planétaires du carbone	3
6. Maintien et accroissements des avantages socio-économiques à long terme pour répondre aux besoins de la société	19
7. Cadre juridique, institutionnel et économique pour la conservation et l'aménagement durable des forêts	20

Les représentants des pays membres se rencontrent régulièrement et ont publié plusieurs documents, incluant un rapport qui fait état de leur progrès à mettre en oeuvre les critères et indicateurs. Le premier rapport d'approximation du Processus de Montréal a été rendu public lors du Congrès forestier mondial en octobre 1997. Un site Web a été développé afin de faciliter l'échange d'information entre les pays membres (<http://www.mpci.org>).



Chine, Chine, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, République de Corée,